Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_094-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 juin 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 29 mai 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 juin 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents :
Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Marie-Claire BRAULT, Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Nadine EDOM, Julie FAUDET, Marie-Josèphe FERRIER, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Delphine NORMAND, Rémi PITRE, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Marie RYO, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON

Pouvoirs :
Florence ADAM donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX,
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRETRE,
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Loïc HERVOIR,
Nelly PIERSON donne pouvoir à Christophe VERON,
Christophe RICAUD donne pouvoir à Jean-François DANIEL
Florence RIGAUD donne pouvoir à Thomas ALLAIN
Christophe ROUL donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
Marie-Claire RUAULT-DUBORD donne pouvoir à Roger MORAZIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Florence ADAM, Ronan BOYET, Valérie DUVAL, Delphine HINRY, Maela LE CORRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Nelly PIERSON, Hugues RAFFEGEAU, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Thomas ALLAIN

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 10 Absents excusés : 16	Délibération n°2026-04-094 Signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la Région Bretagne « Bien Vivre Partout en Bretagne »

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_094-DE

Vu la délibération n°2024-03-046 du Conseil communautaire approuvant les termes de la convention de partenariat avec le Conseil régional de Bretagne « Bien Vivre Partout en Bretagne »,

Vu les modalités de la convention Bien Vivre Partout en Bretagne signée le 26 juin 2024 et notamment son article 1 prévoyant la révision de ladite convention,

Vu le Comité de pilotage du 29/10/2025,

Vu le projet d'avenant annexé à la présente ;

Le Conseil régional a adopté, en décembre 2020, son « engagement pour la cohésion des territoires », par lequel il entend améliorer les conditions de vie des habitants du territoire breton. Le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement. Après l'avoir expérimenté en 2021 et 2022, la Région a choisi de donner une dimension pluriannuelle au dispositif en proposant une contractualisation couvrant la période 2023-2025.

Conformément à l'article 1 de la convention, une réunion de revoyure s'est tenue le 29 octobre 2025 afin d'évaluer l'avancement de la convention et de faire évoluer la liste des projets inscrits notamment en mobilisant les crédits libérés par des abandons ou retards sur des projets.

Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe de la présente délibération.

Le projet d'avenant identifie un reliquat de crédits de 99 571€ et propose de le répartir entre deux projets pour lesquels les communes n'ont pas déjà bénéficié d'une aide dans le cadre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne 23-25, soit :

49 786€ pour le projet de construction d'une salle multi-activités et son annexe porté par la commune de Bourg-des-Comptes ;
49 785€ pour le projet de création d'une salle multifonctions à vocation sportive et associative porté par la commune de Lassy.

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

-D'approuver l'avenant à la convention Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ;
-D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 ».

Annexes obligatoires :
A4 : projet d'avenant
A5 : compte rendu de la réunion de revoyure du 29/10/2025

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_094-DE

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 19 juin 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN



Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_094-DE